

Année de bonification : épisode 2

Chèr(e)s collègues,

Nous tenons à vous informer que nous avons déposé les recours gracieux le 28 Février 2022 auprès des ressources humaines.

Nous tenons à vous remercier du nombre important de collègues qui ont répondu présents afin de faire valoir et de se battre pour leurs droits malgré la campagne de démagogie orchestrée par le syndicat patronal.

Dès notre mobilisation sur l'établissement, ces derniers ont alerté en haut lieu afin de contrecarrer nos droits. Est-ce bien là le rôle d'un syndicat ????????

Suite à ce dépôt, un récépissé sera déposé dans vos boîtes personnelles au niveau administratif.

Il est crucial pour la suite de la procédure administrative que vous nous déposiez vos récépissés pour que l'on puisse en faire une photocopie le plus rapidement possible.

La CGT dénonce l'attitude des représentants FO lors de la visite du 24.02.22. « Les Représentants Du Garde des Sceaux » nous ont prouvé leurs amateurismes, en se permettant de dénigrer plusieurs membres du personnel en affirmant à une de nos collègues que de rester 5 ans au même échelon ne change rien et que cette dernière n'aurait pas dû passer ces U.V. Pour finir, quel culot de vendre aux collègues que 23 ans de service (au lieu des 19 ans prévus à l'origine) est une avancée sociale.

De qui se moque-t-on ?

Le bureau local continue son action et vous tiendra informé des suites données.

Le bureau local,

Le 1 Mars 2022